

La solidarité :
**UNE RICHESSE
POUR LE QUÉBEC**

Politique nationale de la ruralité

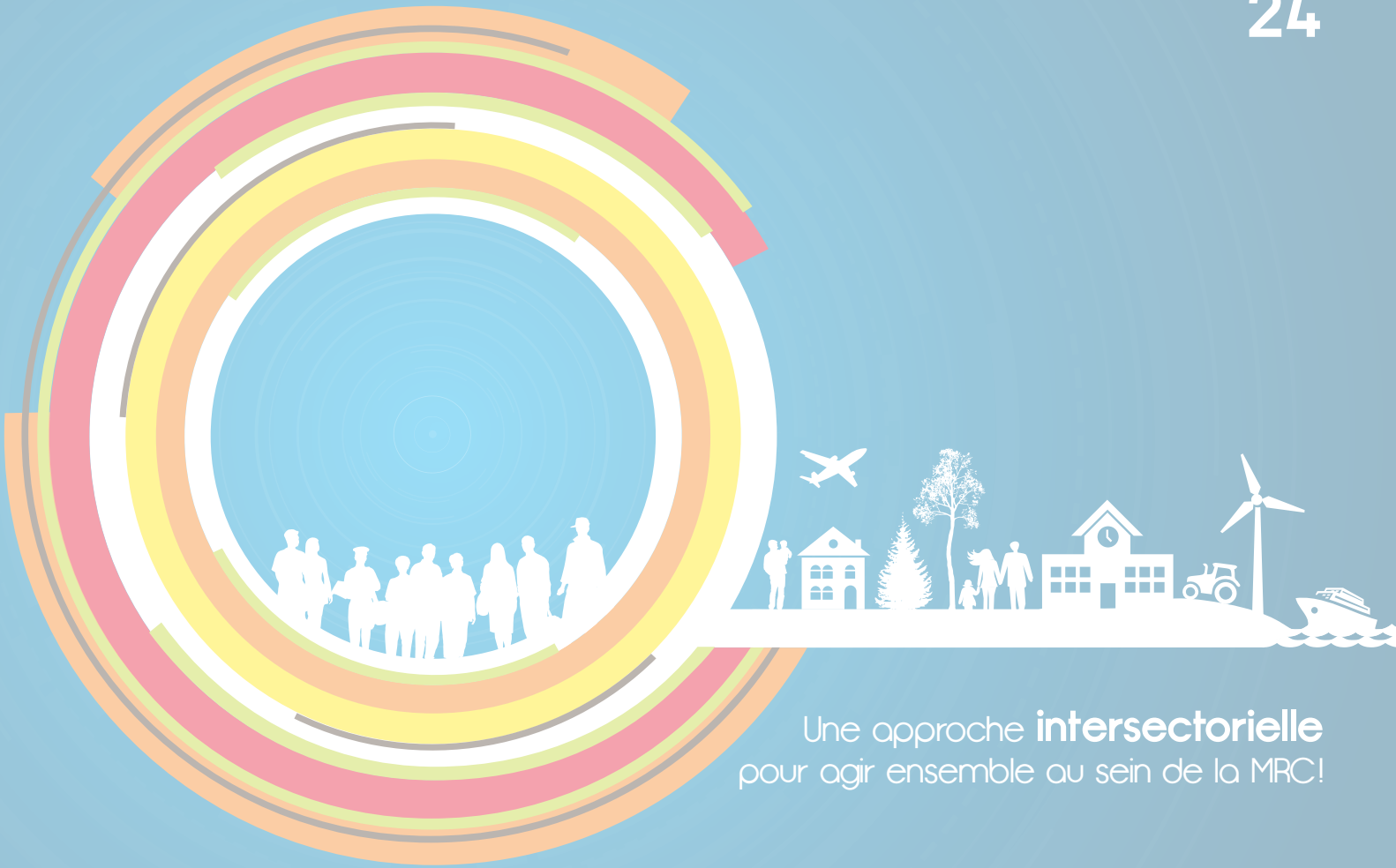
2014
24



Une approche **intersectorielle**
pour agir ensemble au sein de la MRC!

Politique nationale de la ruralité

2014
24



Une approche **intersectorielle**
pour agir ensemble au sein de la MRC!

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante :
www.mamrot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013

ISBN 978-2-550-69481-6 (imprimé)

ISBN 978-2-550-69482-3 (PDF)

Dépôt légal – 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Mot de la première ministre



C'est en 2001 qu'était adoptée la première Politique nationale de la ruralité. Par ce geste, le gouvernement du Québec reconnaissait la richesse du monde rural et sa contribution essentielle à la vitalité de notre nation.

Il exprimait également sa volonté de soutenir le Québec rural, dont le développement devait désormais s'appuyer sur les forces vives des milieux et s'organiser autour des MRC ainsi que des agents de développement lui étant spécifiquement dédiés.

Le chemin parcouru depuis lors est remarquable et a notamment été salué par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Ces douze dernières années, les milieux ruraux ont multiplié les initiatives audacieuses et originales, au bénéfice de leurs collectivités. Ils ont trouvé en eux-mêmes de nouvelles forces pour bâtir ensemble. Le travail n'est pas terminé, mais l'expérience acquise ouvre la voie à des perspectives prometteuses à plusieurs égards.

Au cours des dix prochaines années, le monde rural va poursuivre son développement; il investira de nouveaux domaines d'intervention et renforcera sa collaboration avec les milieux urbains.

La responsabilité d'assurer le dynamisme de nos localités et de créer des emplois de qualité dans toutes les régions du Québec incombe à chacun d'entre nous.

Par la politique présentée aujourd'hui, le gouvernement du Québec renouvelle son intention de contribuer à la prospérité du monde rural.

Ensemble, nous allons bâtir un Québec plus riche, plus solidaire et plus fier ; un Québec fort de chacun de ses territoires.

PAULINE MAROIS

Mot du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



Le développement rural figure au cœur des préoccupations du monde municipal. En effet, la ruralité se manifeste dans presque toutes les régions du Québec et plus du quart de la population québécoise réside sur un de ces territoires.

Les citoyennes et les citoyens exigent que leur milieu de vie soit accueillant et dynamique. Les élus locaux y sont engagés, tant à l'échelle de la municipalité locale que de la municipalité régionale de comté. Le gouvernement les appuie sans réserve.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de rendre publique une politique décentralisée, une politique citoyenne dont le pivot est la municipalité régionale de comté; et notre confiance envers le potentiel des milieux ruraux est telle que cet engagement est assuré pour une décennie !

Chaque milieu pourra donc se consacrer à la réalisation d'initiatives porteuses à l'image de sa réalité et de ses spécificités. Le gouvernement sera présent, certes, pour partager ses compétences et ses connaissances.

La contribution du monde rural à la richesse du Québec est précieuse sur les plans économique, social et culturel et c'est pourquoi je m'y associe d'emblée!

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters that appear to read 'S. Gaudreault'.

SYLVAIN GAUDREULT

Mot du ministre délégué aux Régions



Ayant à cœur les régions ainsi que l'avenir de nos 1 000 communautés rurales et des quelque 2 millions de citoyennes et de citoyens qui les composent, c'est avec enthousiasme que j'ai accepté d'assumer le mandat qui m'a été confié par la première ministre, soit le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité du gouvernement du Québec.

Cette politique s'est nourrie de nombreuses réflexions et de plusieurs exercices de consultation. Elle s'est construite à partir de messages qui m'ont été transmis directement par des personnes engagées dans le développement de leurs communautés à titre d'élus, de professionnels ou de bénévoles, et que j'ai eu le plaisir de rencontrer au fil de mes activités.

Elle repose aussi sur les avis reçus de plusieurs organisations et sur l'engagement soutenu des partenaires de la ruralité, à savoir l'Association des centres locaux de développement (CLD) du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et Solidarité rurale du Québec, instance-conseil du gouvernement en matière de ruralité.

Mais avant tout, cette politique s'appuie sur la capacité des milieux ruraux à travailler ensemble sur une base intersectorielle. Elle les invite à réunir les acteurs de tous les secteurs afin qu'ils se dotent d'une vision partagée de leur développement, qu'ils réfléchissent et agissent de façon concertée et efficace, maximisant ainsi les effets positifs pour le milieu.

La présente politique donne aux MRC les moyens de pousser un peu plus loin leur capacité de développement. Elles sont désormais mieux outillées que jamais pour relever ce défi avec les partenaires locaux, territoriaux, régionaux et gouvernementaux qui ont à cœur le développement du Québec rural et du Québec tout entier.

Je souhaite à tous les acteurs du développement rural du Québec le meilleur succès dans leur démarche visant à soutenir la ruralité dans sa globalité, et ce, en faveur des femmes et des hommes qui habitent ces merveilleux milieux de vie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaétan Lelièvre'.

GAÉTAN LELIÈVRE

En tant que membres du gouvernement du Québec, nous adhérons aux principes qui guident la troisième édition de la Politique nationale de la ruralité.

L'approche intersectorielle introduite au sein de cette politique vise notamment un plus haut niveau de concertation, de mobilisation et, surtout, la mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer le milieu de vie dans chacune des MRC intéressées.

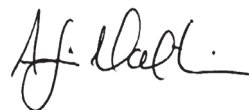
Ainsi, nous convions l'ensemble des partenaires de tous les secteurs relevant de nos ministères respectifs à collaborer avec chacune des MRC afin de participer à cette nouvelle approche intersectorielle très importante sur le plan de l'occupation du territoire et de la ruralité au Québec



FRANÇOIS GENDRON
Vice-premier ministre
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation



MARTINE OUELLET
Ministre des Ressources naturelles



AGNÈS MALTAIS
Ministre du Travail
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale



PIERRE DUCHESNE
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science et de la Technologie



MARIE MALAVOY
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport



DIANE DE COURCY
Ministre de l'Immigration
et des Communautés culturelles



MAKA KOTTO
Ministre de la Culture et des Communications



VÉRONIQUE HIVON
Ministre déléguée aux Services sociaux
et à la Protection de la jeunesse



RÉJEAN HÉBERT
Ministre de la Santé et des Services sociaux



LÉO BUREAU-BLOUIN
Adjoint parlementaire à la première ministre (volet
jeunesse)

Table des matières

Liste des abréviations	13
Des moyens renforcés, une approche renouvelée.	15
1. Des défis, de nouveaux courants et une politique au cœur des actions gouvernementales	16
1.1 Des défis multiples pour des territoires variés	20
1.2 De nouveaux courants.	22
1.3 Une action gouvernementale pour les territoires ruraux	23
2. Les fondements de la nouvelle Politique nationale de la ruralité.	26
2.1 Le territoire d'application.	27
2.2 Six principes directeurs	28
3. Une confiance accrue envers les milieux ruraux	30
3.1 Favoriser une approche intersectorielle	31
3.2 Pour les pactes ruraux : 340 millions de dollars	32
3.3 Les « pactes plus » : 63,5 millions de dollars pour des projets majeurs	35
3.4 Pour un réseau renforcé d'agents de développement rural : 49 millions de dollars	39
4. Le partage de l'expertise gouvernementale	42
4.1 Plus de synergie.	43
4.2 Le transfert des connaissances acquises	44
4.3 Le développement de connaissances stratégiques	45
4.4 De nouveaux outils pour les milieux	46
5. Une gouvernance concertée.	48
5.1 Le Comité des partenaires, à la base de la mise en œuvre.	49
5.2 Solidarité rurale du Québec : une instance-conseil au service des milieux ruraux	49
5.3 Les Grands Prix de la ruralité	50
5.4 Le Rendez-vous annuel de la ruralité.	50
5.5 Une évaluation de mi-parcours	51
Conclusion	53
Annexe 1	54
Liste des rapports des groupes de travail et des laboratoires ruraux soutenus par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014	55

Liste des abréviations

AR :	Agglomération de recensement
CAR :	Conférence administrative régionale
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MRC :	Municipalité régionale de comté
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB :	Produit intérieur brut
RMR :	Région métropolitaine de recensement
TGAT :	Table gouvernementale aux affaires territoriales

Des moyens renforcés, une approche renouvelée

La Politique nationale de la ruralité s'inscrit depuis 2002 en soutien à la mobilisation des communautés rurales du Québec et à la prise en charge qu'elles souhaitent exercer en ce qui concerne leur développement.

La signature des premiers pactes entre le gouvernement et les municipalités régionales de comté (MRC) situées en milieu rural, ou les organismes équivalents, ainsi que le déploiement d'un premier contingent d'agents de développement travaillant avec et pour les milieux ruraux, ont ouvert la voie à la réalisation de nombreux projets. L'ajout, par la suite, de moyens visant à explorer de nouveaux champs d'intervention a permis de déterminer des domaines porteurs pour l'avenir des communautés rurales.

Le gouvernement du Québec, fort des analyses effectuées, des avis reçus et des messages entendus, s'engage à renforcer son appui au développement durable des communautés rurales et à renouveler les façons de faire.

Il entreprend donc la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, dotée d'une enveloppe de 470 millions de dollars sur 10 ans et modulée en fonction des besoins des milieux. Cette nouvelle politique prévoit, notamment :

- la mise en place de l'approche intersectorielle à l'échelle de chaque MRC, pour plus de synergie et de cohérence entre les partenaires des milieux;
- 340 millions de dollars sur 10 ans pour le renouvellement des pactes ruraux avec les MRC;
- 63,5 millions de dollars sur 10 ans pour des « pactes plus », affectés à la mise en œuvre, à l'échelle de chaque MRC en territoire rural, de projets nouveaux et structurants qui s'inscrivent dans la foulée d'expériences positives menées par les laboratoires ruraux et les groupes de travail de la précédente politique;
- 49 millions de dollars pour le renforcement du réseau des agents de développement rural dont le nombre passera de 136 à 155, et qui comprendra une brigade particulière d'agents de développement affectés aux milieux à revitaliser;
- de l'expertise et des outils mis à la disposition des milieux par le gouvernement :
 - nouvelle plateforme numérique d'échanges,
 - développement et transfert de connaissances,
 - outil remis à chaque communauté pour mesurer sa vitalité sociale et agir pour la stimuler;
- une gouvernance concertée avec le Comité des partenaires de la ruralité :
 - suivi et soutien à la mise en œuvre de la Politique et à la promotion de la ruralité,
 - soutien à Solidarité rurale du Québec comme instance-conseil du gouvernement en matière de ruralité.

La MRC pourra étendre davantage son action, travailler avec et pour ses citoyennes et ses citoyens et rallier tous les intervenants des divers secteurs de son territoire autour d'une vision commune, tout en accordant une place privilégiée à la jeunesse, qui bénéficiera dorénavant d'un siège au Comité de suivi du pacte rural.

Le gouvernement du Québec et ses partenaires de la ruralité, dont le parlementaire responsable des dossiers jeunesse, souhaitent, quant à eux, partager leur expertise et favoriser le développement et la diffusion de nouvelles connaissances, dans le respect des grands principes de développement durable.

1. Des défis, de nouveaux courants et une politique au cœur des actions gouvernementales



La Politique nationale de la ruralité a été et demeure un outil-phare pour le développement et l'innovation au sein des territoires ruraux. Celle-ci a d'ailleurs été qualifiée d'une des approches d'appui au développement rural parmi les plus avancées des pays de l'OCDE¹.

Arrivant au terme de sa mise en œuvre, d'importants chantiers ont été entrepris lors d'une rencontre nationale tenue à la Station touristique de Duchesnay en novembre 2012, rassemblant tous les organismes nationaux et les MRC intéressés. Des experts et des artisans du développement rural ont formé des groupes de travail pour conseiller le gouvernement. Solidarité rurale du Québec a entrepris une vaste tournée de consultation et plusieurs avis ont été déposés. Le Comité des partenaires de la ruralité² a été à pied d'œuvre et s'est réuni à plusieurs occasions.

Les chiffres démontrent que les écarts entre les milieux ruraux et les milieux urbains se sont rétrécis sur le plan économique. Les efforts des milieux, appuyés notamment par la Politique nationale de la ruralité, y ont certes contribué, mais **des écarts demeurent**. Sur le plan démographique, si la population rurale croît, c'est davantage près des grandes agglomérations urbaines, alors que le poids démographique des populations rurales diminue quelque peu. **Il faut donc continuer d'agir pour rendre les territoires ruraux attractifs au regard de l'emploi et de la qualité de la vie.**

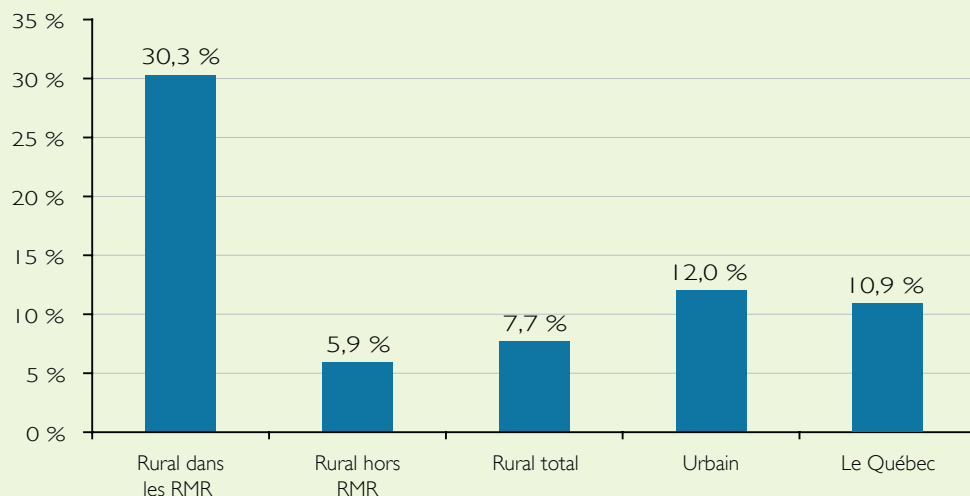
-
- 1 Organisation de coopération et de développement économiques (2010), *Examens de l'OCDE des politiques rurales*, Québec, Canada 2010, 347 p.
 - 2 Comité formé du ministre responsable de la ruralité et de dirigeants de l'Association des centres locaux de développement du Québec, de la Fédération des municipalités du Québec, de Solidarité rurale du Québec et de l'Union des municipalités du Québec.

Milieus ruraux et urbains : quelques données démographiques

Selon le recensement canadien, malgré une croissance de 7,7 % de la population rurale de 2001 à 2011, la proportion de la population québécoise qui vit en milieu rural a quelque peu diminué, passant de 26,0 % à 25,7 % de la population québécoise.

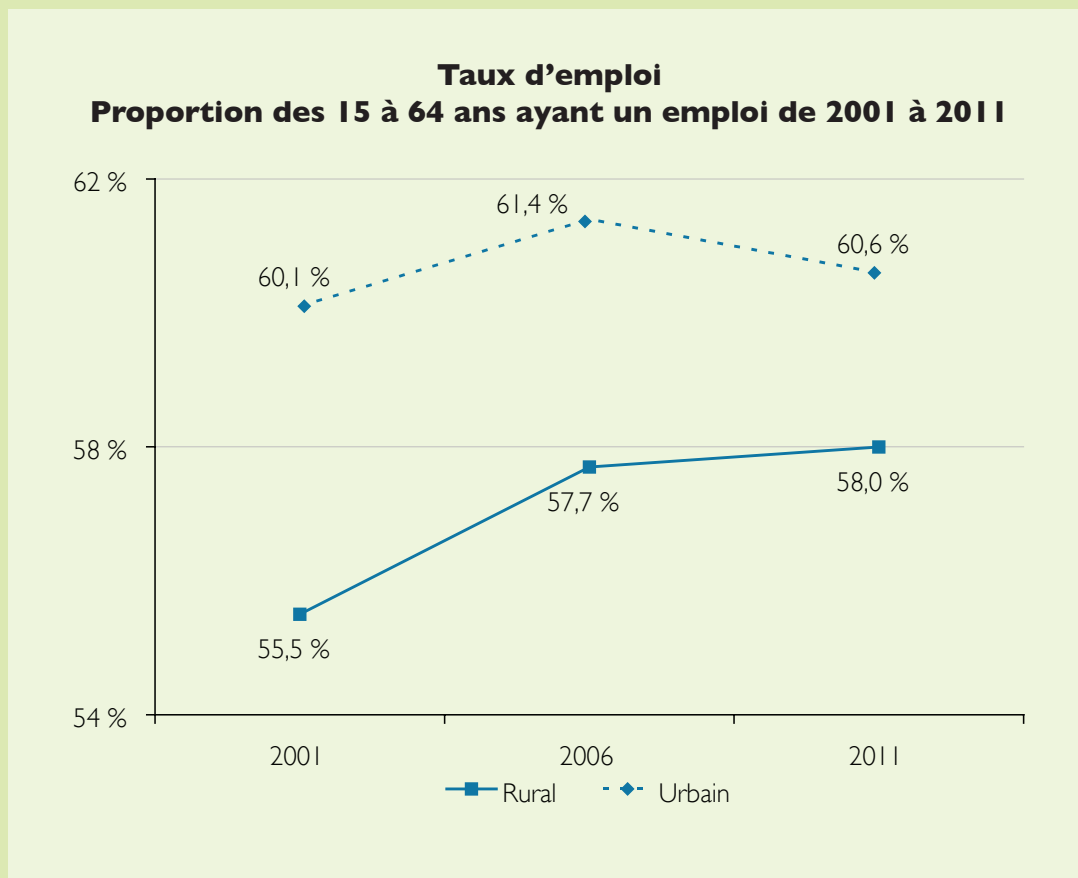
Même s'ils représentent une faible part de la population rurale, les milieux ruraux situés à proximité des territoires les plus urbanisés ont vu leur population croître davantage. En effet, les municipalités rurales des MRC faisant partie des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont vu leur population croître de 30,3 %, si bien que leur population représentait 9,1 % de la population rurale totale du Québec en 2011, contre 7,5 % en 2001.

Taux de croissance de la population de 2001 à 2011



Milieus ruraux et urbains : des améliorations sur le plan économique

Selon le recensement canadien, le taux d'emploi de 2001 à 2011 est passé de 55,5 % à 58 % en milieu rural, alors qu'en milieu urbain il est passé de 60,1 % à 60,6 %.



Durant ces mêmes années, le revenu annuel moyen par ménage, mesuré en dollars constants de 2002, a augmenté de 6 030 \$ en milieu rural, passant de 46 820 \$ à 52 850 \$, ce qui représente une croissance de 12,9 %. Il a crû de 5 300 \$ en milieu urbain, passant de 53 900 \$ à 59 200 \$, une augmentation de 9,8 %.

L'économie du monde rural s'appuie sur plusieurs secteurs : l'agriculture, la foresterie et les mines, le secteur manufacturier et la construction, le tourisme, l'éducation, la santé et les services sociaux et, enfin, sur les services financiers, d'assurance et immobiliers ainsi que sur les autres services. L'étude de 2009 du Conference Board du Canada, intitulée *Les communautés rurales, l'autre moteur économique du Québec*, montre que le produit intérieur brut (PIB) du Québec rural représente 20 % du PIB du Québec. Cette étude montre également que chaque dollar issu de la production effectuée en milieu rural génère 1,48 \$ d'activités économiques au Québec.

1.1 Des défis multiples pour des territoires variés

La réalité rurale n'est pas uniforme. Le territoire est vaste : quelque 1 000 municipalités et communautés autochtones réparties sur près de 1 90 000 km². Une typologie inspirée de l'ouvrage *Comprendre le Québec rural*³ permet de s'en donner une image :

- milieux ruraux plus éloignés du Québec densément peuplé et souvent exempts de centres urbains d'importance. Exemples : MRC La Haute-Côte-Nord, MRC Témiscamingue, MRC La Haute-Gaspésie;
- milieux essentiellement ruraux moins éloignés par rapport aux lieux densément peuplés. Exemples : MRC Charlevoix, MRC Coaticook, MRC Les Collines-de-l'Outaouais;
- milieux ruraux situés au voisinage d'une ville de moyenne importance. Exemples : MRC Rimouski-Neigette, MRC Lac-Saint-Jean-Est, MRC Arthabaska;
- milieux ruraux périurbains. Exemples : MRC La Jacques-Cartier, MRC L'Île-d'Orléans, MRC Vaudreuil-Soulanges.

À cette typologie correspondent certains phénomènes qui varient selon le type de milieu. L'intensité et la nature des interactions économiques et sociales entre milieux ruraux et urbains diffèrent selon que l'environnement est périurbain ou non. Sur le plan démographique, l'arrivée de nouveaux résidents en milieu périurbain ou, à l'occasion, de projets majeurs de développement se traduira par une pression sur les infrastructures et les services des communautés locales ainsi que par des problématiques de cohabitation. À l'opposé, et en l'absence de masse critique de population, des difficultés de maintien de services et d'entretien des infrastructures surgissent.

Le défi de la revitalisation

Certains milieux en territoire rural présentent plus de difficultés sur le plan socioéconomique. En effet, les causes des difficultés éprouvées par ces milieux sont variées et résultent d'un effritement du tissu économique. Le défi que représente la revitalisation des communautés en difficulté nécessite des moyens à la fois ciblés et souples pour qu'ils s'adaptent adéquatement à leurs réalités multiples. Plusieurs milieux ont réussi à reprendre la voie de la revitalisation en étant portés par une volonté locale forte, à la fois politique et citoyenne, d'inverser le cours des choses.

Ce profil sommaire invite donc à **mettre en œuvre une politique souple qui peut s'adapter aux réalités variées des territoires ruraux.**

3 Bruno JEAN, Stève DIONNE, Lawrence DESROSIERS (2009), *Comprendre le Québec rural*, Université du Québec à Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement rural, p. 13.

Évolution du territoire rural : un regard historique

Le territoire rural du Québec a connu de grandes mutations, particulièrement au cours des 100 dernières années.

Relativement homogènes au début du siècle dernier, les principales activités économiques qui s'y déployaient étaient l'agriculture, la foresterie et les pêches. Au cours des années 1930, le quart de la population québécoise vivait dans plus de 135 000 fermes. Le territoire rural présentait généralement le visage d'une campagne agricole où les rangs menaient à un centre villageois regroupant les institutions administratives et religieuses, ainsi que les quelques services nécessaires à la population.

Parallèlement, une sédentarisation progressive des Autochtones dans les réserves indiennes aménagées par le gouvernement fédéral s'opère; l'utilisation du territoire par ces derniers dépassant toutefois celui de ces réserves.

Un mode de vie rattaché essentiellement à la terre ou à la mer ainsi qu'une appartenance locale fondée sur des liens sociaux étroitement tissés, dans une communauté relativement homogène, alimentaient une solidarité que l'on observe encore aujourd'hui au sein des communautés rurales.

Le phénomène d'urbanisation massive de l'après-guerre, caractéristique de la plupart des sociétés industrialisées de l'époque, a connu une ampleur considérable au Québec, ce qui a marqué le début d'un certain déclin des milieux ruraux. L'attrait de la ville, combiné à une mobilité favorisée par une utilisation généralisée de l'automobile, de même que des possibilités d'emploi multipliées, était manifeste. Par ailleurs, la mécanisation de l'agriculture a engendré une diminution des besoins de main-d'œuvre en milieu agricole. Cela a également été le cas dans le secteur de la foresterie et des pêches.

Cette période n'a pourtant pas marqué la fin des milieux ruraux. Bien au contraire, ceux-ci ont su s'inscrire dans la modernité. Les années 1970 ont marqué les débuts d'une vision collective des territoires. Celle-ci a été alimentée par une mobilisation citoyenne grandissante et portée par le désir des populations locales de prendre part aux décisions les concernant. Cette mouvance a posé les jalons qui ont mené au déploiement des ministères dans les régions, à la création des MRC au tournant des années 1980 et des centres locaux de développement à la fin des années 1990. Ces organismes ont été mis sur pied, notamment sur la base d'une concertation et d'une cohérence accrues en ce qui a trait à l'aménagement et au développement de l'ensemble des territoires.

1.2 De nouveaux courants

Les élus des communautés rurales composent aujourd'hui avec de nouvelles attentes de leurs populations dans un contexte de changements allant en s'accéléralant. L'évolution technologique fulgurante des dernières années, particulièrement celle des technologies numériques, invite à faire autrement. Le développement industriel est de moins en moins synonyme de création d'emplois. Les changements climatiques posent des défis inédits; la qualité de l'environnement et la protection de la population sont à l'ordre du jour. En revanche, **les territoires ruraux recèlent de potentiels** liés à la mise en valeur durable des ressources naturelles et soucieuse de la biodiversité, ainsi qu'à leur transformation et à leur exportation. C'est dans ce contexte que **de nouveaux courants émergent**.

La gouvernance participative

La mobilisation citoyenne au sein des communautés rurales figure parmi les éléments essentiels de l'acceptabilité du développement d'un milieu. Elle trouve un réel sens dans les processus inclusifs et participatifs qui offrent des lieux et des occasions propices à impliquer davantage le citoyen dans les réflexions qui l'interpellent. La gouvernance participative favorise donc une collaboration prometteuse trouvant son point d'équilibre entre le leadership citoyen et le pouvoir politique local et territorial.

L'approche intersectorielle

Les acteurs qui interviennent dans les milieux ruraux sont multiples (élus locaux, organismes, agents de développement, citoyens, institutions publiques, gouvernement, etc.). Ils s'investissent dans des secteurs variés et exercent tous une influence directe sur le cadre de vie des personnes qui y vivent. Une approche intersectorielle permet la mise en commun de leurs compétences particulières, des besoins auxquels ils entendent répondre et des visées qu'ils souhaitent atteindre. Cette approche peut s'avérer, certes, plus complexe, mais d'autant plus profitable et durable pour les communautés concernées.

Le développement multifonctionnel des territoires

Le développement des territoires s'effectue souvent en priorisant une fonction, sans nécessairement mesurer les effets possibles de ce développement sur celui des autres fonctions. Le développement multifonctionnel invite les acteurs à considérer les relations qu'entretiennent entre elles les différentes fonctions afin de permettre un développement optimisé. La multifonctionnalité incite également à la cohabitation, sur un même territoire, de plusieurs fonctions pour une meilleure mise en valeur de ce dernier.

L'approche multifonctionnelle invite ainsi à une véritable concertation d'acteurs de multiples domaines, et ce, dans le but de mettre en œuvre des actions conciliant les besoins et les intérêts sectoriels afin d'en dégager une solution commune. Cette approche s'avère propice à générer des effets structurants et durables pour les communautés qui la privilégient.

Le rôle transversal de la culture

La culture est de plus en plus reconnue comme une composante essentielle du développement des communautés. En plus d'être un levier de développement économique et un élément structurant du développement des territoires, la culture joue un rôle social important contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens et ainsi favoriser l'attractivité des milieux. Elle constitue une composante transversale majeure du développement durable qui s'intègre à ses dimensions sociale, économique et environnementale.

La complémentarité rurale-urbaine

On reconnaît aujourd'hui l'interdépendance entre les milieux ruraux et urbains, complémentaires à bien des égards. Cette réalité ne permet plus d'opposer ces milieux; on ne peut effectivement plus espérer des villages prospères sans des villes, une métropole et une capitale prospères. Une complémentarité rurale-urbaine renforcée pourra sans nul doute contribuer positivement au dynamisme social et économique des régions concernées et de l'ensemble du Québec.

L'exemple des « ceintures vertes »

La complémentarité rurale-urbaine s'exprime entre autres dans le développement de « ceintures vertes », c'est-à-dire lorsque certaines parties du milieu rural adjacentes aux zones urbaines, tout en maintenant leurs potentiels d'usages, contribuent au bien-être des populations qui y vivent, deviennent une source potentielle de diversification des économies rurales et contribuent à agrémenter les zones urbaines d'environnements naturels et humanisés de qualité.

En ce qui concerne les milieux ruraux, il faut maintenant faire place à une approche renouvelée. Le développement intersectoriel et multifonctionnel interpelle la MRC et les milieux locaux. Le développement d'une vision de l'aménagement et du développement des territoires aussi. Comme le résume Bernard Vachon : « Il faut désormais apprendre à gérer la modernité rurale tout en lui assurant un visage et une dynamique qui lui soient propres. La campagne n'est pas un espace en attente d'urbanisation⁴. »

1.3 Une action gouvernementale pour les territoires ruraux

Le Québec fait partie des rares États qui définissent leur territoire rural et qui y consacrent une politique particulière. L'action gouvernementale en milieu rural prend aussi plusieurs autres visages, par exemple, en déployant sur son territoire un réseau scolaire postsecondaire comme peu le font en Amérique du Nord, ou en maintenant le coût de l'énergie relativement uniforme partout au Québec. L'administration publique module son action pour que tous les territoires soient desservis. C'est la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) qui nous le rappelle.

La Politique nationale de la ruralité s'inscrit également dans le pilier de la solidarité durable; une priorité gouvernementale bien définie. La solidarité durable se préoccupe du bien-être de la population à long terme. Elle prend en compte l'interdépendance des facteurs sociaux, économiques, culturels et territoriaux en cherchant à assurer un équilibre entre prospérité et solidarité, entre droits et responsabilités et entre les besoins actuels et ceux des générations futures. Elle prend appui sur la participation et l'engagement de toutes les composantes de la société.

4 Bernard VACHON (2013), *Enjeux et défis de la nouvelle ruralité : Le puissant désir de campagne : une chance à saisir avec vigilance*, conférence donnée en marge de la Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec [<http://www.vigile.net/Enjeux-et-defis-de-la-nouvelle>].

Plusieurs initiatives qui figurent au cœur de l'action gouvernementale affichent une préoccupation pour les régions et les milieux ruraux, dont :

- la Politique de souveraineté alimentaire, qui met en valeur l'offre et les spécificités des produits québécois, assure l'intégrité et une utilisation optimale du patrimoine foncier agricole et stimule le dynamisme et la diversification du secteur bioalimentaire en région;
- la Politique économique du Québec « Priorité emploi », qui intègre quatre grandes initiatives stratégiques concernant le développement industriel, de la recherche et de l'innovation, ainsi que l'accroissement du commerce extérieur et l'électrification des transports;
- le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 qui, afin de faire progresser les résultats du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, rapproche les processus décisionnels des milieux de vie;
- le développement de la mobilité durable, en vue de favoriser une planification intégrée de l'aménagement du territoire et des systèmes de transport, tout en accordant une importance particulière à l'amélioration de l'accessibilité aux régions et au Nord québécois;
- la régionalisation de l'immigration, qui vise à assurer la contribution de la main-d'œuvre immigrante et l'apport de la diversité ethnoculturelle à toutes les entreprises et communautés du Québec;
- le développement lié aux ressources naturelles (éolien, mines, forêts et usages du bois), qui sont parmi les priorités du gouvernement et qui auront des répercussions positives en milieu rural, le tout dans une perspective de développement durable et d'acceptabilité sociale.

En ce qui a trait au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), il faut mentionner les efforts de modulation faits dans les différents programmes de financement des municipalités. Par exemple :

- certains programmes d'aide en infrastructures comportent déjà des mesures favorisant les petites municipalités, comme le sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités visant les infrastructures d'eau, qui présente une modulation du taux d'aide pour les municipalités de moins de 6 500 habitants. En 2013, les règles et les normes ont été modifiées afin que, pour les municipalités de moins de 2 000 habitants (sous certaines conditions), le taux d'aide pour les travaux de conduites soit le même que pour les infrastructures d'eau;
- le nouveau Programme pour la réfection et la construction des infrastructures municipales, qui présente également des modulations du taux d'aide pour les petites municipalités.

Le Ministère entend ainsi continuer à soutenir, par une approche modulée, les municipalités, le développement rural et régional, mais aussi l'économie sociale, en s'appuyant notamment sur la récente loi-cadre adoptée par l'Assemblée nationale.

La Politique nationale de la ruralité a grandement contribué à renforcer les capacités de mobilisation et de prise en charge des communautés rurales. Les 1 000 municipalités rurales du Québec sont des incubateurs de possibilités et d'innovation où la contribution de chaque citoyen est susceptible de faire une différence. L'expérience des 12 dernières années en matière de développement rural permet à cette nouvelle politique de cheminer vers une plus grande décentralisation, en s'appuyant davantage sur la MRC pour promouvoir et soutenir le développement rural.

2. Les fondements de la nouvelle Politique nationale de la ruralité



2.1 Le territoire d'application

La situation qui a cours dans les territoires ruraux est en constante évolution. Le phénomène d'urbanisation entraîne dans son sillage de nouvelles populations, l'accroissement de l'assiette fiscale et l'implantation de nouveaux services dans certains milieux.

Un examen du territoire rural d'application de la politique précédente doit être effectué par souci d'équité envers les municipalités qui demeurent majoritairement rurales ou qui n'ont pas connu de croissance démographique notable.

Cet examen sera réalisé sur la base de critères objectifs, à savoir une définition du territoire rural qui s'appuie sur des concepts de Statistique Canada (voir l'encadré) ainsi que la variation de la population sur ces mêmes territoires. Au terme de l'exercice, quelques modifications pourraient être apportées. Si des municipalités, jusqu'alors incluses dans le territoire rural, devaient en être exclues, la diminution du financement des MRC concernées serait toutefois progressive et réévaluée à la lumière des prochaines données de recensement.

Globalement, sachant que la très grande majorité des milieux ruraux ne se trouve pas dans une dynamique de croissance de population et d'urbanisation, le territoire rural ne devrait pas connaître de variation importante et devrait demeurer sensiblement le même que celui de la politique précédente, c'est-à-dire compter environ 1 000 municipalités et 34 communautés autochtones.

Qu'est-ce que le territoire rural?

Le territoire rural est formé de toutes les municipalités situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et hors des agglomérations de recensement (AR).

Sont aussi rurales les municipalités qui se trouvent à l'intérieur de ces ensembles et qui présentent une faible densité d'occupation du territoire (moins de 400 personnes par kilomètre carré pour une majorité de la population municipale).

Par ailleurs, au Québec, les localités autochtones conventionnées du Grand Nord québécois ne font pas partie du territoire rural.

Qu'est-ce qu'une RMR et une AR?

Il s'agit d'un territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit quant à elle avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants.*

*Source : Statistique Canada.

2.2 Six principes directeurs

La Politique nationale de la ruralité 2014-2024 mise sur ce qui a fait le succès des politiques précédentes et s'appuie sur les capacités et les potentiels des communautés rurales. À cela correspondent six principes directeurs qui, de manière transversale, président au choix des orientations et des moyens d'action retenus.

1. S'appuyer sur les avancées des politiques précédentes

Les moyens mis en place pour soutenir les initiatives des milieux, à savoir les pactes et les agents de développement rural, doivent être assurés. De plus, à l'instar des laboratoires ruraux et des groupes de travail de la politique précédente, des moyens doivent être mis en place au cours des prochaines années pour poursuivre le développement des savoirs et de l'innovation.

Des exemples de laboratoires aptes à inspirer les MRC du Québec

La Cité-école dans la MRC Le Haut-Saint-François, où la Polyvalente Louis-Saint-Laurent a adopté une structure qui reflète le fonctionnement d'une municipalité : l'élève intègre des notions du monde des affaires, des affaires sociales et du milieu communautaire. La réussite scolaire et le sentiment d'appartenance s'en trouvent accrus et, à plus long terme, on prépare une relève qui s'engagera davantage dans sa communauté.

Le développement d'une nouvelle source d'approvisionnement en litière et en combustible en Abitibi-Ouest, où des dépôts de vieux parcs d'écorces totalisant des milliers de tonnes sont utilisés pour faire de la litière de remplacement indispensable à l'élevage bovin et du combustible pour les hôpitaux régionaux. Ce matériau abondant dans la MRC était considéré comme un déchet.

Le Système écologique intégré à base de saule à Saint-Roch-de-l'Achigan, où un système végétal d'épuration des eaux usées et de traitement des boues municipales a été mis en place dans le cadre de la culture de saules. La biomasse obtenue est utilisée pour chauffer l'école primaire.

2. Miser sur une plus grande décentralisation

La Politique nationale de la ruralité s'est toujours appuyée sur la MRC pour sa mise en œuvre. Tenant compte des courants actuels, après 12 années de politique, il faut chercher à rapprocher encore davantage les outils de la Politique des élus locaux et des populations rurales.

3. Promouvoir l'approche intersectorielle, la multifonctionnalité du développement et les initiatives de complémentarité entre les milieux ruraux et urbains

Il existe une mosaïque diversifiée d'acteurs en milieu rural qui assument des mandats de planification et de développement, parfois concertés, parfois distincts. La présente politique doit en encourager le décloisonnement. La promotion de l'approche intersectorielle, de la multifonctionnalité et de la complémentarité entre les milieux ruraux et urbains vise à accroître la synergie, la cohérence et l'efficacité des interventions sur les territoires.

4. Maintenir la souplesse d'application et le respect de l'autonomie locale dans les choix de mise en œuvre

La souplesse d'application et le respect de l'autonomie locale ont été des éléments clés du succès des politiques précédentes grâce auxquelles des avancées importantes ont été réalisées. La Politique doit viser à outiller les communautés rurales dans leurs efforts de développement au regard des priorités qu'elles auront elles-mêmes définies, et à s'arrimer aux diverses réalités et aux divers modes de fonctionnement dans les territoires ruraux.

5. Encourager la participation citoyenne

La participation citoyenne a été et doit demeurer une composante importante de la Politique. La communication, la convergence des visées, la mobilisation et le leadership sont indissociables d'une relation féconde entre les élus et les citoyens pour une véritable gouvernance territoriale et un développement structurant.

6. Préconiser une approche solidaire et équitable sur le plan territorial

Les territoires ruraux ont des caractéristiques plurielles tant sociodémographiques, économiques, géographiques qu'administratives. Ainsi, les moyens consentis dans le cadre des mesures de la Politique doivent prendre en compte ces dimensions, dans un esprit d'équité. Une attention particulière doit notamment être maintenue quant aux milieux qui présentent des défis de revitalisation.

En s'appuyant sur chacun des six principes, les mesures de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 sont regroupées sous trois orientations :

- une confiance accrue envers les milieux ruraux;
- le partage de l'expertise gouvernementale;
- une gouvernance concertée.

Celles-ci sont l'objet des chapitres suivants.

3. Une confiance accrue envers les milieux ruraux



La Politique nationale de la ruralité a permis aux milieux ruraux d'aborder avec aplomb les enjeux et les défis qui leur sont propres. Avec la mise en œuvre du pacte rural au cours des dernières années, les acteurs du développement ont pu adopter une approche positive et collective pour assurer l'essor ou la revitalisation de leur milieu.

La confiance du gouvernement à l'égard du leadership des acteurs ruraux pour leur développement est non seulement renouvelée, mais aussi renforcée, plaçant entre leurs mains des moyens soutenant l'initiative et l'innovation rurales, tout en faisant appel à l'ensemble des secteurs d'activité. Tant les territoires présentant des possibilités de développement à saisir que les milieux à revitaliser peuvent trouver l'appui nécessaire à la réalisation de leurs ambitions.

3.1 Favoriser une approche intersectorielle

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), chaque MRC est tenue de se doter d'une vision de son développement. Au cours des dernières années, de leur propre initiative, plusieurs MRC ont mis sur pied une table intersectorielle composée des partenaires du milieu qui ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une vision concertée, ouvrant ainsi la voie à la réalisation de planifications communes et à la mise en œuvre de projets conséquents.

L'approche intersectorielle : quelques exemples

Des MRC se sont dotées de planifications stratégiques avec les partenaires des milieux et ont réalisé plusieurs projets dans cette foulée. Les MRC Témiscamingue, La Matapédia, Pontiac et Arthabaska ont vu ces efforts soulignés à l'occasion de différentes éditions des Grands Prix de la ruralité. Diverses initiatives de nature intersectorielle ont aussi été réalisées.

Mentionnons, à titre d'exemple, les intervenants de la MRC La Vallée-de-l'Or qui se sont dotés d'une table de directeurs généraux. Une déclaration de principes a réuni une cinquantaine d'organismes s'engageant à travailler ensemble au bénéfice des jeunes du territoire. Ils ont notamment mis sur pied le projet du Maillon qui, d'une part, regroupe dans un arbre décisionnel tous les intervenants capables d'aider un jeune qui vit une difficulté et, d'autre part, outille les personnes qui sont en contact avec les jeunes pour qu'elles puissent les référer immédiatement au bon service.

Cette façon de faire doit être considérée comme une voie d'avenir pour nos communautés. Dans le contexte financier qui prévaut au Québec et relativement aux nombreux défis que cela occasionne, il faut à tout prix éviter les dédoublements coûteux et favoriser, par exemple, le partage d'expertise et d'équipements. L'approche intersectorielle, en plus de permettre plus de cohérence, de synergie et d'efficacité, contribue à la promotion du développement multifonctionnel des territoires et à la complémentarité des actions entre milieux ruraux et milieux urbains.

Aussi, toutes les MRC convieront dorénavant les représentants des différents secteurs (santé, éducation, emploi, environnement, commerce, économie sociale, culture, agroalimentaire, forestier, etc.) à un exercice visant à actualiser leur vision et surtout, dans cette foulée, à assurer la complémentarité des actions qui seront posées par les uns et les autres.

Les MRC qui s'étaient déjà dotées de mécanismes de concertation intersectorielle pourront les maintenir en place. Enfin, le directeur régional du MAMROT s'associera à cet exercice et, par le truchement de la conférence administrative régionale (CAR⁵) dont il assume la présidence, s'assurera d'obtenir la collaboration des autres ministères en région.

L'approche intersectorielle devra caractériser la gestion du pacte rural ainsi que celle des « pactes plus ».

3.2 Pour les pactes ruraux : 340 millions de dollars

Le pacte rural est un contrat engageant le gouvernement et les MRC. Il précise notamment les balises entourant les transferts devant permettre de financer des projets en territoire rural. Cette mesure constitue le pivot de la Politique nationale de la ruralité.

Le gouvernement y consacrera 340 millions de dollars de 2014 à 2024. Conséquemment, l'enveloppe actuelle consentie aux MRC sera maintenue à 33 millions de dollars par année, puis augmentée à 35 millions de dollars d'ici à 2024.

L'enveloppe de chaque MRC est modulée comme suit :

- un montant forfaitaire donnant à chaque MRC la capacité d'intervenir; peu importe sa situation géographique ou économique;
- un montant calculé en fonction de la proportion de population résidant en milieu rural dans la MRC;
- un montant déterminé par l'importance de la population rurale vivant dans un milieu présentant des défis de revitalisation.

Les pactes ruraux, des résultats concluants :

De 2002 à 2014 :

- plus de 15 000 projets financés.

Du 1^{er} avril 2007 au 1^{er} octobre 2013 :

- 91 pactes ruraux pour une contribution de 160 M\$;
- des investissements de plus de 1 G\$;
- pour chaque dollar du pacte rural, 5,66 \$ en investissements additionnels dans les projets;
- plus de 11 000 emplois ont été créés ou maintenus.

5 La CAR a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement dans les régions.

Quelques exemples de projets réalisés avec la contribution du pacte rural

Sur la Côte-Nord...

Le démarrage de la Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la Minganie a été appuyé afin d'offrir des services d'entretien ménager, de préparation de repas, de courses et de livraisons pour pallier les problèmes d'autonomie et d'isolement de la population âgée. Les résidents de la localité de Baie-Johan-Beetz peuvent maintenant bénéficier des services d'épicerie, de station-service, de bureau de poste et de café Internet, grâce à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz qui a ses locaux dans l'édifice municipal nommé Les Choix de Marguerite, nom de l'une des fondatrices du village.

En Mauricie...

Le pacte rural a contribué à la mise en place du marché public Maskinongé où les producteurs de la région offrent leurs produits. Il a aussi soutenu, dans le Haut-Saint-Maurice, le démarrage d'une coopérative de développement et de mise en marché des produits forestiers non ligneux. À Saint-Jean-des-Piles, une coopérative d'habitation a vu se concrétiser la réalisation de son projet de construction d'un immeuble de 15 logements adaptés aux besoins des personnes âgées.

Dans le Bas-Saint-Laurent...

À Saint-Gabriel-Lalemant, dans le Kamouraska, le projet « Vergers, fleurs et pommettes » porte ses fruits! Plus de 600 pommetiers décoratifs ornent le territoire municipal. Des vergers expérimentaux sont aménagés et l'on met actuellement au point des produits de créneau, dont de la gelée de pommettes, des pommettes dans le sirop et des brochettes de pommettes de tire.

En Montérégie...

Dans la MRC Les Maskoutains, la Caravane de sensibilisation du Forum 2020 a permis à des gens issus de l'immigration de mieux se faire connaître des communautés rurales, de mieux s'y intégrer et, possiblement, de s'y installer. La tournée des municipalités a aussi été l'occasion pour les citoyens d'être sensibilisés aux réalités de l'immigration. Cette initiative a déjà permis l'intégration de cinq nouvelles familles issues de l'immigration dans des municipalités rurales du territoire.

En Gaspésie...

La communauté de l'Anse-au-Griffon, à Gaspé, s'est mobilisée en vue de sauvegarder un bâtiment patrimonial qui témoigne de l'histoire maritime de ce territoire. L'ancien entrepôt frigorifique destiné à l'industrie de la pêche, qui a façonné cette communauté côtière d'environ 500 habitants, a été restauré pour offrir à la communauté et à la clientèle touristique, dans un cadre bucolique, différents services tout en offrant des emplois. On y trouve un café bistro, des salles d'exposition pour les artistes locaux et régionaux, des salles multifonctionnelles pour location et une salle de spectacle.

Caractéristiques des pactes ruraux

La nouvelle politique prévoit le **maintien des caractéristiques** qui ont fait le succès du pacte, à savoir :

- la MRC, comme lieu privilégié et inclusif de concertation pour les communautés rurales et de mise en œuvre de projets à l'échelle locale et territoriale;
- la souplesse et la simplicité dans l'application, sans toutefois négliger la reddition de comptes;
- les capacités des territoires à définir eux-mêmes leurs priorités et leurs possibilités en matière de développement, ainsi qu'à mobiliser les citoyennes et les citoyens;
- le financement de projets réalisés en action communautaire et en économie sociale.

Sur le plan administratif, le plafond de la participation gouvernementale au financement des projets, y compris la contribution du pacte, est maintenu à 80 % des dépenses admissibles. Par ailleurs, l'aide à l'entreprise privée, aux infrastructures, aux services, aux travaux ou aux opérations courantes pouvant être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux (travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, service d'incendie et de sécurité) est exclue. Enfin, par souci d'équité et d'efficacité, le pacte précisera les balises applicables en matière de frais de gestion pouvant être puisés à même l'enveloppe budgétaire du pacte.

Actualisation des pactes ruraux

Par ailleurs, certains éléments du pacte rural seront actualisés et précisés afin d'en faire des outils performants.

À cet égard, le plan de travail du pacte rural établi pour encadrer les investissements devra :

- viser des priorités cohérentes avec la vision actualisée de la MRC, établie de concert avec des intervenants sectoriels;
- être assorti d'outils de sélection des projets;
- être mis à jour annuellement afin de demeurer pertinent tout au long de la durée de la Politique;
- tenir compte des réalités territoriales et appuyer les initiatives locales ou conjointes des municipalités ayant le plus besoin de revitalisation (si la MRC compte des municipalités aux prises avec des défis de revitalisation).

Un indice pour repérer les défis de revitalisation

Le MAMROT avait mis au point au début des années 2000 un indice de développement sur la base du recensement canadien afin de reconnaître, par un indice positif, les milieux dont la situation était meilleure que la moyenne québécoise et ceux, avec un indice négatif, dont la situation était moins bonne. Les données de recensement ne permettent plus de produire cet indice. Le MAMROT rendra disponible un nouvel indice établi avec le concours de l'Institut de la statistique du Québec, soit l'Indice de vitalité économique, pour caractériser de la même façon les milieux. Cet indice sera disponible dès 2014, puis mis à jour tous les trois ans.

Plusieurs projets financés par les pactes ruraux sont locaux et décidés localement. Il existe des besoins à cette échelle. Les MRC auront toutefois à se doter, dans leur plan de travail, d'une cible de réalisation de projets territoriaux, c'est-à-dire des projets choisis à l'échelle de la MRC et mis en œuvre au bénéfice de plusieurs municipalités. Cette avenue semble porteuse de résultats cohérents et efficaces.

Déjà établie dans de nombreuses MRC, la formule des comités de suivi sera étendue et enrichie afin de stimuler le décloisonnement et la participation citoyenne. On réservera notamment une place à au moins un représentant jeunesse impliqué dans son milieu et à un représentant de la société civile. Un représentant de la direction régionale concernée du MAMROT s'y joindra également à titre de conseiller.

Par ailleurs, la MRC organisera annuellement une activité publique de participation citoyenne pour consulter sa population, pour présenter ou rappeler les priorités et les cibles du plan de travail, pour dresser le bilan des projets réalisés et pour échanger sur leurs retombées dans le milieu.

3.3 Les « pactes plus » : 63,5 millions de dollars pour des projets majeurs

Afin d'appuyer des initiatives nécessitant une réflexion stratégique et un investissement à plus long terme, le gouvernement met en place des « pactes plus ». Ces derniers visent à donner aux MRC l'occasion de s'investir, avec leurs partenaires territoriaux, dans des domaines d'avenir pour l'ensemble de leur territoire.

Un montant de 63,5 millions de dollars, sur 10 ans, sera consacré à la réalisation des « pactes plus ». Un montant global de 750 000 \$ sera réservé aux MRC entièrement rurales, lesquelles pourront choisir, avec les intervenants des différents secteurs du territoire, de réaliser deux ou trois « pactes plus » d'ici à 2024, dans autant de domaines d'intervention. Le montant attribué aux MRC qui ne sont pas entièrement rurales sera modulé afin que les sommes soient réparties de façon équitable, en fonction de l'importance du territoire rural.

Le MAMROT veillera à produire un guide destiné aux MRC qui expliquera les définitions et les modalités propres à cette mesure, dont voici les grandes lignes.

D'abord, **le « pacte plus » n'est pas un substitut aux programmes des ministères ou aux responsabilités habituelles des municipalités.** Il repose sur les trois critères de base suivants :

- être cohérent avec la vision territoriale;
- être appuyé sur un exercice de mobilisation et un exercice de concertation intersectorielle;
- explorer un champ qualifié de novateur parce que peu ou pas exploré jusqu'ici à l'échelle de la MRC.

Les MRC qui ont déjà mené une démarche permettant de satisfaire ces critères n'auront pas à la répéter. Par ailleurs, l'analyse des dossiers tiendra compte des principes de développement durable.

Les domaines d'intervention des « pactes plus »

Les domaines d'intervention dans lesquels les MRC pourront concevoir leur projet de « pacte plus » ont été établis à partir des connaissances et des savoir-faire développés, d'une part, dans le cadre des laboratoires ruraux et des groupes de travail de la politique précédente et, d'autre part, au moyen des avis de partenaires, d'autres intervenants ruraux et de ministères. Les projets dans ces domaines devront être choisis de manière concertée, avec tous les acteurs des différents secteurs des milieux. La MRC aura aussi la possibilité de choisir un autre domaine d'intervention, dans la mesure où les critères de base seront respectés.

- **Gouvernance solidaire du territoire**

Appliquer de nouvelles approches, dans le respect du cadre légal et réglementaire actuel, en matière de gouvernance territoriale, basées notamment sur la mise en commun des connaissances, des expertises et des ressources financières et techniques des administrations locales et des partenaires à l'œuvre sur le territoire. Lancer des initiatives novatrices de consultation et de concertation en vue d'explorer de nouvelles avenues de la planification et la mise en œuvre du développement.

- **Développement multifonctionnel et intersectoriel**

Susciter la concertation et la collaboration des acteurs territoriaux. Tirer profit des potentiels liés à la fois aux ressources et aux fonctions du territoire afin d'en favoriser la polyvalence et les retombées pour les communautés rurales à l'aide de démarches reposant sur la concertation territoriale, l'implication pertinente et partagée des acteurs, la cohabitation des usages et, enfin, l'acceptabilité sociale.

- **Développement des potentiels énergétiques innovants**

En complémentarité avec les orientations du gouvernement du Québec en matière d'énergie et de lutte aux changements climatiques, soutenir les démarches d'efficacité énergétique ou d'expérimentation de production et d'utilisation d'énergies innovantes, viser la réduction de la dépendance au pétrole et les émissions de gaz à effet de serre, maximiser les retombées économiques dans les milieux de proximité.

- **Interventions pour une proximité des services**

Favoriser la mobilisation de la communauté autour de ses besoins pour assurer les services de proximité par l'adoption d'approches collectives. Soutenir les démarches d'intégration de services dans un lieu commun pour la desserte de services publics.

- **Création d'environnements favorables à la santé et amélioration de la qualité de la vie**

Appuyer l'intégration de stratégies novatrices en matière de saines habitudes de vie, notamment dans les planifications et les politiques locales et régionales, ainsi que la mise en œuvre d'actions concertées entre différents secteurs (municipal, institutionnel, affaires, etc.) visant la promotion de la santé et l'amélioration du cadre de vie en milieu rural.

- **Usages des technologies numériques dans une perspective de développement**

Soutenir la définition des usages potentiels des technologies numériques sur le territoire de la MRC et la mise en œuvre d'initiatives visant l'intégration de ces technologies aux stratégies de développement territorial. Favoriser des démarches visant une plus grande compréhension et appropriation des technologies numériques par les citoyens des communautés rurales.

- **Transports collectifs, alternatifs et de marchandises**

En complémentarité avec les orientations du gouvernement du Québec en matière de mobilité durable, appuyer les approches en matière d'organisation et de desserte de transports collectifs et actifs, de même que des initiatives visant l'optimisation du transport de marchandises afin de soutenir la compétitivité des entreprises situées en milieu rural et installer des bornes électriques pour appuyer l'électrification des transports.

- **Loisir, culture et vie communautaire**

Soutenir les démarches de mutualisation des ressources ainsi que les partenariats stratégiques pour assurer une offre adéquate de loisir et de culture en milieu rural. Favoriser la mise en œuvre d'approches innovantes en matière de recrutement et de maintien de bénévoles, de création et de soutien d'organismes culturels et communautaires, ainsi que d'animation et de médiation culturelle du milieu. Préserver et valoriser le patrimoine culturel.

- **Accueil et intégration de nouveaux arrivants dans les communautés rurales**

Favoriser le renouvellement des populations rurales par des démarches visant l'attraction, l'installation et l'établissement durable de familles, de personnes issues de l'immigration et de jeunes. Encourager les initiatives porteuses et inclusives visant l'intégration et le maintien des nouveaux arrivants dans la communauté d'accueil.

- **Implication jeunesse et projets intergénérationnels**

Soutenir la réalisation de projets « par et pour les jeunes » en milieu rural dans diverses sphères les concernant. Favoriser l'aménagement d'espaces villageois et une animation de la communauté axée sur une cohabitation intergénérationnelle. Encourager des partenariats entre l'école ou le milieu scolaire et les communautés pour la réalisation de projets à valeur ajoutée pour l'ensemble des citoyens.

- **Implication des aînés et projets intergénérationnels**

Soutenir la réalisation de projets « par et pour les aînés » en milieu rural dans diverses sphères les concernant, pouvant particulièrement intégrer des mesures prévues dans le plan d'action « Municipalité amie des aînés », dans une perspective de complémentarité des actions gouvernementales. Favoriser l'aménagement d'espaces villageois et une animation de la communauté axée sur une cohabitation intergénérationnelle

- **Protection paysagère et aménagement naturel des espaces**

Protéger et développer les espaces villageois ou naturels pour en favoriser l'attractivité, notamment par la protection paysagère des petits ou des grands espaces ou encore par l'utilisation d'arbres, d'autres végétaux ou d'éléments naturels pour reverdir les milieux plus densément habités ou mieux aménager le territoire.

Il reviendra à la MRC de développer son projet de « pacte plus », d'en prévoir les phases et les composantes dans un plan de mise en œuvre, de désigner ou non un organisme mandataire (à but non lucratif), de mettre sur pied un comité de mise en œuvre regroupant les intervenants sectoriels concernés, d'en faire la reddition de comptes et d'en faire un point de l'assemblée publique de participation citoyenne prévue pour le pacte rural. L'approbation du « pacte plus » par le ministre se fera au regard du respect des trois critères de base et des pratiques de reddition de comptes, non du choix ou de l'articulation du projet.

Tenant compte de la réflexion intersectorielle à mener par la MRC pour choisir et planifier son « pacte plus », les premiers versements débuteront en 2015-2016.

Par ailleurs, dans une perspective de complémentarité rurale-urbaine, les MRC mixtes, c'est-à-dire composées de municipalités rurales et urbaines, pourront réaliser un « pacte plus » incluant une partie urbaine en veillant, toutefois, à ce que les fonds du « pacte plus » bénéficient aux populations rurales.

3.4 Pour un réseau renforcé d'agents de développement rural : 49 millions de dollars

Augmentation du nombre d'agents

En 2013, le gouvernement du Québec soutenait l'embauche de 136 agents de développement rural. Le gouvernement reconnaît leur apport considérable à l'essor et au dynamisme des communautés rurales québécoises. Aussi, un soutien financier bonifié permettra d'ajouter près d'une vingtaine d'agents à ce réseau.

Ainsi, le gouvernement du Québec prend l'engagement de financer l'**ajout d'agents de développement rural affectés à la revitalisation des milieux les plus en difficulté** affichant les indices de vitalité économique les moins élevés, et ce, afin de leur fournir un accompagnement plus soutenu et ciblé.

Le nombre d'agents sur les territoires passera ainsi de 136 à quelque 155 agents en suivant le mode de répartition suivant :

- un agent par MRC (et territoire équivalent) signataire d'un pacte rural;
- un agent supplémentaire pour l'Administration régionale de la Baie-James⁶, la MRC Minganie et la MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent;
- un agent supplémentaire pour les MRC comptant 18 municipalités rurales ou plus;
- un agent supplémentaire pour les MRC comptant 10 municipalités rurales ou plus dont l'indice de vitalité économique est négatif (inférieur à 0);
- un agent supplémentaire pour les MRC comptant 5 municipalités rurales ou plus faisant partie des 150 municipalités qui présenteront les indices de vitalité économique les moins élevés.

Par ce mode de répartition, le gouvernement appuiera l'embauche de un à quatre agents dans chaque MRC située en territoire rural.

Les MRC seront appelées à consentir un montant au moins équivalant à celui qui leur sera versé par le gouvernement pour assumer les charges liées à l'embauche de chaque agent. Toutefois, considérant la marge de manœuvre financière restreinte des milieux à revitaliser, une MRC comptant 5 municipalités ou plus faisant partie des 150 municipalités affichant les indices de vitalité économique les moins élevés pourra choisir d'utiliser les fonds de son pacte rural pour financer sa part des dépenses attribuables à l'agent supplémentaire auquel elle a droit.

6 Pour les localités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Valcanton et Villebois.

Lorsque l'indice de vitalité économique sera mis à jour en 2017 puis en 2020, il est probable que des MRC connaissent une évolution positive de leur situation et que certaines municipalités voient leur indice de vitalité économique s'améliorer, les rendant inadmissibles au financement d'un agent supplémentaire. *A contrario*, certaines MRC dont la situation se détériorerait auraient droit à un agent supplémentaire. Afin d'éviter un bouleversement dans les interventions sur les territoires, **le gouvernement s'engage à financer l'embauche d'un nouvel agent dans les milieux dont la situation se sera détériorée, et ce, dès la publication de l'indice en 2014, en 2017 et en 2020. Pour les MRC qui perdraient le soutien financier à l'embauche d'un agent, le gouvernement s'engage à maintenir la part subventionnée du poste de l'agent concerné pendant une période transitoire de un an.**

Après 12 années d'expérimentation et de contribution au développement rural, il apparaît aussi opportun de **préciser le rôle des agents de développement rural pour la prochaine décennie**, et de l'inscrire dans le pacte rural.

La mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité figure au cœur du rôle des agents et justifie leur présence sur les territoires. Leur contribution à la concrétisation des orientations de la Politique à l'échelle de chaque MRC et de ses communautés est essentielle.

Rôle des agents de développement rural

Les agents de développement rural sont appelés à animer et à accompagner les communautés dans l'analyse de leur situation et à les soutenir dans la réalisation de projets. Ils soutiennent les élus dans leurs décisions en matière de développement rural.

Concrètement, l'agent participe à la définition de la vision de la MRC et contribue à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi liées au pacte rural et au « pacte plus ». Il joue un rôle-conseil particulier quant à ce qui se rattache au développement territorial intersectoriel et multifonctionnel, de même qu'à la complémentarité rurale-urbaine.

Enfin, les agents embauchés pour les milieux ayant un faible indice de vitalité économique devront travailler prioritairement dans ces milieux ainsi que posséder les compétences et un profil appropriés au contexte d'un mandat d'accompagnement de stratégies de revitalisation.

Poursuite et élargissement des formations annuelles

Soucieux de voir les agents de développement rural constituer un véritable réseau et demeurer à jour dans leurs pratiques, le gouvernement **entend poursuivre le financement d'activités de formation.**

Ainsi, Solidarité rurale du Québec les réunira pour leur faire rencontrer des formateurs et des conférenciers et tenir des ateliers de partage de connaissances comme sur les pratiques de mobilisation, les possibilités que présentent l'économie sociale et le développement durable. Solidarité rurale du Québec veillera aussi à maintenir à jour ses modules de formation en ligne pour les nouveaux agents. De plus, ils pourront participer à l'Université rurale québécoise se tenant dans une des régions rurales du Québec afin de bénéficier d'expériences concrètes de développement rural.

Les formations organisées par Solidarité rurale du Québec et par l'Université rurale québécoise sont aussi utiles aux dirigeants de MRC et aux élus. Dans le but de permettre à un plus grand nombre d'élus et de directeurs de MRC de bénéficier des formations données par Solidarité rurale du Québec et par l'Université rurale québécoise, diverses formules seront testées sur le plan de l'accessibilité. Mentionnons, à titre d'exemple, que Solidarité rurale du Québec a déjà diffusé sur le Web plusieurs conférences données dans le cadre de la plus récente Conférence nationale, permettant ainsi aux gens d'y assister pour un prix modique.

Conscient du rôle important des élus et des administrations municipales dans les stratégies de revitalisation, le gouvernement, avec le concours des partenaires de la ruralité, vise à **rendre accessibles des formations sous plusieurs formes (séminaires, webinaires, etc.)**, lesquelles seront adaptées aux réalités de leurs milieux.

4. Le partage de l'expertise gouvernementale



4.1 Plus de synergie

Guidé par les principes de décentralisation, d'approche intersectorielle, de respect de l'autonomie des milieux et de souplesse d'application des mesures, le gouvernement entend partager son expertise avec les milieux ruraux et leur fournir des outils afin d'appuyer leurs efforts de développement.

D'entrée de jeu, le MAMROT fournira une expertise-conseil pour la mise en œuvre de la Politique par les MRC⁷. Il entend donc se rendre disponible :

- en appuyant la MRC dans ses démarches pour actualiser sa vision, et en assurant une présence dynamique au sein des comités formés dans le cadre du pacte rural et des « pactes plus »;
- en assumant la présidence de la conférence administrative régionale pour :
 - favoriser la synergie entre les MRC et les directions régionales des ministères concernés,
 - assurer les liens nécessaires avec les ministères et les organismes gouvernementaux dont l'expertise s'avèrera utile à l'élaboration et au suivi des « pactes plus » et d'initiatives de revitalisation;
- en animant, au besoin avec les ministères concernés, une table régionale des agents de développement rural pour entretenir une communauté de pratique et suivre l'évolution de la mise en œuvre de la Politique.

Par ailleurs, plusieurs équipes professionnelles travaillent actuellement au sein des territoires ruraux, et ce, dans des domaines variés. Pensons, notamment, aux agents de développement culturel dont le territoire d'intervention est la MRC, à l'instar des agents de développement rural. Pensons également aux organisateurs communautaires, relevant des 94 centres de santé et des services sociaux, qui animent des démarches fortement axées sur le citoyen dans le but de répondre à des besoins précis des milieux en matière de santé publique et de services sociaux. À ceux-ci s'ajoutent les agents de participation citoyenne des forums jeunesse régionaux du Québec, les agents de migration de Place aux jeunes en région, les agents de développement économique et touristique des CLD, les agents de développement touristique des associations touristiques régionales et les professionnels du développement régional travaillant au sein des 21 conférences régionales des élus du Québec.

Ces ressources interviennent dans des sphères complémentaires à celles des agents de développement rural. Il va sans dire qu'une concertation accrue entre ces acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique serait une contribution structurante pour les milieux ruraux. Pour ce faire, le gouvernement entend, par l'entremise des directions régionales du MAMROT, convier ces professionnels à se rencontrer de façon à accroître leurs échanges et la concertation. Le gouvernement y voit là un moyen concret de favoriser une meilleure concertation intersectorielle à l'échelle territoriale.

Enfin, sur le plan national, le MAMROT maintiendra des liens étroits avec les autres ministères concernés par la mise en œuvre de la Politique. Pour y arriver, le Ministère présidera la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT), qui entretient aussi des liens avec les CAR. Ces liens permettront de renforcer la connaissance de la Politique, d'obtenir les collaborations recherchées et de faire les suivis appropriés.

7 Dans la région de la Capitale-Nationale, ces fonctions sont exercées en partenariat avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

4.2 Le transfert des connaissances acquises

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a permis d'acquérir de précieuses connaissances dans plusieurs domaines du développement rural. Les 33 laboratoires ruraux mis en place offrent aujourd'hui de pertinentes constatations, tant sur les réussites que sur les difficultés rencontrées, grâce aux diverses recherches-actions dont le Québec tout entier pourra s'inspirer encore longtemps. Les huit groupes de travail ont aussi exploré des avenues prometteuses pour les milieux ruraux et tiré des conclusions plus qu'intéressantes, dont certaines sont à la base même de la présente politique.

Il importe donc, dans un premier temps, de déployer des moyens efficaces de transfert afin de rendre cette masse de connaissances accessible à l'ensemble des territoires ruraux afin qu'ils puissent les utiliser. Ceci permettra d'insuffler à leur développement un élan nouveau, tourné vers l'innovation pour la mise en œuvre des pactes et des « pactes plus ». Le MAMROT a déjà réalisé et diffusé un répertoire issu des groupes de travail⁸. Il fera de même en ce qui a trait aux savoirs issus des laboratoires ruraux, et ce, dès le début de la mise en œuvre de la Politique.

Il existe aussi au Québec les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), des organismes affectés au transfert technologique, répartis sur tout le territoire. Plusieurs CCTT offrent une expertise, par le Réseau Trans-tech, qui peut être utilisée par les MRC pour la réalisation de leurs « pactes plus ». Le MAMROT veillera à relayer aux MRC l'information provenant du Réseau.

Par ailleurs, certaines MRC ont conçu divers outils pour gérer leurs pactes ruraux, dont des grilles de sélection de projets. Le MAMROT entend faire connaître ces initiatives par la production de guides.

Enfin, le gouvernement du Québec doit publier et maintenir à jour les indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. Les efforts nécessaires seront faits pour que ces indicateurs soient accessibles à l'échelle des MRC et même des municipalités locales. Les communautés seront ainsi mieux à même d'apprécier et de suivre l'évolution des indicateurs qui les interpellent.

8 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2012), *Extraits des rapports des groupes de travail de la Politique nationale de la ruralité — Un guide à l'intention des milieux ruraux*.

4.3 Le développement de connaissances stratégiques

Il existe plusieurs possibilités et domaines d'intervention encore peu documentés pouvant nourrir le développement des collectivités rurales. La Politique 2007-2014 a permis de cerner des domaines qui, dans le cadre de la présente politique, serviront aux MRC à se lancer dans des initiatives concrètes de développement dans des domaines qu'elles avaient à ce jour peu abordés.

Il importe de maintenir l'état des connaissances à jour et de veiller à ce que l'intervention du gouvernement, comme celle des milieux, soit bien en phase avec les possibilités qui émergent.

Aussi, le MAMROT aura pour mandat de se doter d'un cadre de recherche appliquée appelé à développer des connaissances et à proposer des moyens d'intervention pertinents et pratiques, avec le concours de chercheurs et la participation des partenaires et des ministères concernés. Ce cadre sera établi en concertation avec les ministères et les partenaires, notamment pour éviter tout chevauchement. Comportant deux phases, « Ruralité 2020 » et « Ruralité 2025 », ce cadre explorera divers champs, dont :

- la relève et les facteurs d'attractivité des différentes ruralités québécoises relatifs aux familles, aux personnes immigrantes, aux jeunes et aux entreprises;
- la mise en valeur et l'animation des cœurs et des places de villages comme vecteurs favorisant l'appartenance au milieu et la mobilisation;
- l'exploration et la définition des nouveaux modes de financement autonome et alternatif en appui au développement des communautés rurales et pour divers projets qui en sont issus (fonds communs, mutuelle de microfinance, financement participatif, microcrédit solidaire);
- les défis et les possibilités liés aux changements climatiques pour les différentes zones de la ruralité québécoise;
- le développement des potentiels des milieux ruraux, notamment celui de l'économie sociale comme levier de diversification économique;
- l'approche intersectorielle comme outil favorisant le développement des potentiels des milieux ruraux.

De même, le MAMROT pourra financer, avec et pour les milieux, des projets pilotes pour tester de nouvelles approches ou la pertinence de nouveaux champs d'intervention, comme convenu, par exemple, dans un partenariat MRC-MAMROT ou avec l'un des partenaires de la ruralité.

4.4 De nouveaux outils pour les milieux

Le MAMROT mettra à la disposition des communautés rurales de nouveaux outils dont elles pourront bénéficier durant toute la durée de la Politique.

Plateforme numérique et conférences webinaires

Pour assurer le dynamisme de la Politique et encourager l'innovation par ceux qui entreprennent le développement, une plateforme numérique sera conçue puis mise en ligne par le MAMROT.

Les connaissances acquises et celles qui seront développées par le MAMROT y seront rendues accessibles.

Plus particulièrement, il importe de mettre en place des communautés de pratique regroupant les MRC qui s'engagent dans la réalisation d'un « pacte plus » dans un même domaine. Il en sera également ainsi pour les MRC qui auront à s'investir dans la revitalisation de leurs communautés.

Enfin, le MAMROT entend organiser des conférences webinaires durant toute la durée de la Politique sur des sujets d'intérêt pour les élus, les agents de développement rural et les dirigeants des MRC.

Outil de mesure de la vitalité sociale

Le dynamisme d'une communauté tient à un ensemble de facteurs qui vont bien au-delà de l'état de l'économie. La présence de bénévoles actifs, une vie démocratique et civique animée de même que des activités de loisir stimulantes sont autant d'éléments qui enrichissent l'environnement global des milieux.

Le MAMROT s'est associé avec l'Université du Québec à Rimouski pour concevoir un outil qui permettra aux communautés rurales d'évaluer leur degré de vitalité sociale, et ce, dès l'entrée en vigueur de la Politique⁹. Cet outil, développé sous forme de questionnaire Web, permettra désormais à chaque communauté rurale d'établir un profil fiable de sa vitalité sociale.

L'outil de mesure de la vitalité sociale des communautés calcule un indice global composé d'indices précis relatifs à chacune des dimensions suivantes :

- la participation sociale;
- l'engagement civique;
- les réseaux sociaux et de soutien;
- l'aspect de réciprocité, de confiance et de sécurité;
- l'aspect d'appartenance et d'identité.

9 Bruno JEAN, Stève DIONNE, *Instrument de la vitalité des communautés rurales*, Chaire de recherche du Canada en développement rural, rapport réalisé pour le compte du MAMROT.

Cet outil sera à l'usage exclusif des communautés afin qu'elles dressent elles-mêmes leur profil, établissent leur diagnostic, élaborent leur planification territoriale et s'en servent ultimement pour améliorer la qualité de la vie de leur milieu.

Les résultats obtenus à l'échelle locale appartiendront à la communauté et ne seront pas diffusés. Le MAMROT assurera la confidentialité des indices et s'engage à ce que seuls des résultats globaux par grands ensembles de municipalités soient calculés afin que les communautés puissent comparer leurs résultats à des moyennes régionales ou nationales.

Afin d'assurer une bonne connaissance et une utilisation juste de l'outil de mesure de la vitalité sociale des communautés rurales, le MAMROT fournira les renseignements et les explications appropriés aux agents de développement rural afin qu'ils accompagnent adéquatement les élus et les dirigeants des administrations municipales dans ce processus, lequel pourrait avantageusement être entrepris au début de la Politique, à mi-parcours et à la fin.

5. Une gouvernance concertée



5.1 Le Comité des partenaires, à la base de la mise en œuvre

La Politique nationale de la ruralité est portée depuis ses débuts par le Comité des partenaires. Le mandat actualisé du Comité consiste, de façon générale, à assurer un suivi de l'état de la ruralité et de la mise en œuvre de la Politique. Il convient d'une planification souple, mise à jour annuellement, afin d'orienter ses travaux. Forts de leurs réseaux respectifs, les membres du Comité des partenaires contribuent au respect des objectifs à la base des mesures de la Politique, et ce, au bénéfice premier des communautés rurales québécoises. Il joue également un rôle-conseil majeur auprès du ministre quant à la connaissance de l'évolution des territoires ruraux et des perspectives envisageables de soutien et de développement au profit de leur dynamisme.

Composition du Comité des partenaires

Présidé par le ministre responsable de la ruralité, il est constitué d'un représentant des groupes suivants :

- Association des centres locaux de développement du Québec;
- Fédération québécoise des municipalités;
- Solidarité rurale du Québec;
- Union des municipalités du Québec.

Le parlementaire rattaché au dossier de la jeunesse y est également invité.

Pour alimenter ses travaux, le Comité s'appuie sur un comité technique des partenaires.

L'adhésion des milieux ruraux à la Politique nationale de la ruralité est liée à l'implication soutenue des partenaires. Dans cette optique, le ministre maintient un leadership fort à titre de président du Comité, et s'appuie, par la même occasion, sur une implication et un engagement concret de la part des partenaires.

5.2 Solidarité rurale du Québec : une instance-conseil au service des milieux ruraux

Créée en 1991, Solidarité rurale du Québec a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés. Elle rassemble des organismes nationaux et des membres associés individuels et du monde des affaires dans une coalition nationale vouée à la reconnaissance de l'apport des territoires ruraux à l'ensemble de la société québécoise.

Depuis 1997, Solidarité rurale du Québec agit à titre d'instance-conseil du gouvernement du Québec qui reconnaît que ses contributions en matière de recherche ainsi qu'à l'élaboration de plusieurs lois, politiques et stratégies en matière de ruralité sont nombreuses.

Reconnaissant son expertise et sa notoriété établie à l'échelle du Québec rural, le gouvernement réitère toute sa confiance à Solidarité rurale du Québec, et lui accorde un soutien financier afin qu'elle entreprenne un mandat renouvelé d'instance-conseil en matière de ruralité d'ici à 2024.

Outre sa contribution aux travaux du Comité des partenaires, son mandat consistera notamment à promouvoir la ruralité partout au Québec en faisant connaître le dynamisme, les réalisations, les caractéristiques et l'importance de la ruralité pour la société québécoise. S'appuyant notamment sur des efforts de recherche, Solidarité rurale du Québec proposera au gouvernement des solutions innovantes et de nouveaux modes d'intervention afin de favoriser le développement rural au Québec. Elle contribuera à la formation des agents de développement rural et leur apportera un soutien dans l'exercice de leurs fonctions. Solidarité rurale du Québec favorisera l'échange d'information sur le développement rural québécois et étranger avec des intervenants du milieu rural.

5.3 Les Grands Prix de la ruralité

Les partenaires de la ruralité collaborent annuellement à l'organisation et à la remise des Grands Prix de la ruralité. Par cet événement, qui se déroule dans le cadre solennel de l'Assemblée nationale, les partenaires reconnaissent le dynamisme des organismes et des acteurs ruraux.

Ainsi, chaque année, des prix seront remis aux acteurs les plus méritoires du développement rural soutenus par la Politique. L'événement sera publicisé et retransmis sur le Web afin qu'il soit partagé le plus largement possible.

En 2013, le prix de la Mobilisation a été remis à la MRC Nicolet-Yamaska, le prix Excellence-Innovation est allé au laboratoire rural « Produire la santé ensemble » de la MRC Le Rocher-Percé. La Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-Ham s'est quant à elle vu remettre le prix Organisme rural et M. Jerry Espada a été reconnu comme « Agent de développement rural de l'année ».

Au cours des dernières éditions, le prix Hommage du ministre a tour à tour été remis à M. Jacques Proulx, ex-président de Solidarité rurale du Québec, à l'équipe de *La semaine verte*, à Fred Pellerin et à la communauté de Saint-Élie-de-Caxton, au laboratoire rural en immigration « Portes ouvertes sur le Lac », à M. Gilles Roy, instigateur des Opérations Dignité dans le Bas-Saint-Laurent et à M. Charles Labrie, un enseignant qui, par son approche des jeunes, a favorisé leur implication dans leur communauté.

5.4 Le Rendez-vous annuel de la ruralité

Plusieurs organisations nationales, chercheurs, ministères, représentants des MRC et leurs partenaires et agents de développement rural s'intéressent au développement rural et à la mise en œuvre de la Politique. Aussi, le MAMROT vise à organiser un Rendez-vous de la ruralité qui sera tenu chaque année afin de faire le point sur un ou plusieurs aspects du développement rural ou de la mise en œuvre de la Politique, et ainsi favoriser des échanges entre ces acteurs.

5.5 Une évaluation de mi-parcours

Au cours de la prochaine décennie, les besoins des communautés rurales évolueront. Des tendances lourdes peuvent résulter de changements graduels étalés sur une longue période. D'autres paradigmes peuvent quant à eux s'imposer relativement rapidement et avoir des répercussions immédiates dans les territoires ruraux. Découleront ainsi de nouveaux besoins qui n'étaient pas connus au moment d'élaborer la présente politique. Des mécanismes d'adaptation doivent donc être prévus.

À cet égard, le gouvernement entend entreprendre, avec le concours des partenaires de la ruralité, une évaluation en profondeur de la Politique lors de sa quatrième année de mise en œuvre. Cette évaluation n'aura pas d'influence sur l'économie générale de la Politique, mais servira plutôt à confirmer ou adapter, au besoin, ses visées.

Par exemple, des modifications pourraient être apportées au découpage du territoire rural, aux balises des pactes ruraux ou encore aux domaines d'intervention prévus pour les « pactes plus ».

L'objectif est donc d'arrimer la présente politique aux réalités territoriales rurales et aux nouvelles connaissances.

Conclusion

Deux millions de Québécoises et de Québécois qui aiment et qui mettent en valeur les grands espaces naturels intérieurs et côtiers qu'ils habitent composent fièrement la ruralité.

Un riche héritage de connaissances et de savoir-faire a été constitué au moyen des milliers d'initiatives porteuses réalisées depuis la toute première Politique nationale de la ruralité en 2002. La situation des milieux ruraux s'est améliorée et la volonté de poursuivre le travail est bien ancrée.

En s'engageant pour une décennie avec la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, qui s'assortit d'un budget approchant le demi-milliard de dollars, le gouvernement du Québec réitère sa confiance aux milieux ruraux et accroît leur capacité d'agir pour se développer.

La gouvernance de la Politique se fera de manière concertée avec les partenaires de la ruralité. Quant à lui, le gouvernement entend mettre son expertise à la disposition des milieux.

Mais, surtout, la Politique nationale de la ruralité s'appuie résolument sur la MRC comme pivot du développement rural, pour en faire une politique citoyenne et, dorénavant, une politique intersectorielle. C'est ce défi emballant que nous nous lançons.

Annexe 1



Liste des rapports des groupes de travail et des laboratoires ruraux soutenus par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014

GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COLLECTIVITÉS RURALES BRANCHÉES (2011).

Assurer le virage numérique des territoires ruraux : il y a urgence!

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COMMUNAUTÉS DÉVITALISÉES (2010).

Des communautés à revitaliser, un défi collectif pour le Québec.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMPLÉMENTARITÉ RURALE-URBAINE (2010).

Rapport du Groupe de travail présenté au ministre.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE MILIEU RURAL COMME PRODUCTEUR D'ÉNERGIE (2011).

L'énergie renouvelable : source naturelle de succès pour le développement rural.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS DE SPÉCIALITÉ (2011).

Rapport présenté au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA RURALITÉ (2011).

La multifonctionnalité : un regard neuf sur le territoire.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT (2013).

Un accompagnement pour renforcer la capacité d'agir des communautés rurales.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PNR3 (2013).

Rapport final.

LABORATOIRES RURAUX

Laboratoire	Organisme porteur
Accueil et intégration de population immigrante en milieu rural	Portes ouvertes sur le Lac
Agroforesterie et paysage	MRC Le Rocher-Percé
Approvisionnement en litière et combustible (vieilles écorces)	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Abitibi-Ouest (CUMA)
Biomasse forestière – Bois Énergie Matapédia	Coop forestière de la Matapédia
Centre d'excellence de formation et récréotourisme dans la forêt de l'Aigle	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Centre de formation, d'expérimentation et de diffusion en cirque équestre	La Centaurée
Commercialisation des PFNL	Coop forestière de Girardville
Conciliation travail-famille atypique	MRC Charlevoix-Est
Coop de développement socioculturel et économique	Conseil de la nation attikamek
Coopératives d'entrepreneurs en innovation – CLD d'Acton	CLD d'Acton
De la terre à la table	Saveurs des Cantons
Développement d'un modèle de gestion territoriale associé aux collectivités forestières	PDFD Charlevoix–Bas-Saguenay
Développer des nouveaux créneaux d'excellence en agriculture	CLD Antoine-Labelle
<i>Empowerment</i> pour la santé	MRC Argenteuil
Filière de production d'éthanol et d'alimentation bovine à partir du millet perlé sucré	Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais
Gestion intégrée des matières résiduelles, accroissement de l'autonomie de la communauté par l'intégration de technologies novatrices	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Gestion multiressource de la forêt	Municipalité de Mont-Carmel
Groupe d'intervention en santé Hans Kai	Coopérative de santé Robert-Cliche
H ₂ O des collines	MRC Les Collines-de-l'Outaouais

Laboratoire	Organisme porteur
La Cité-école	Commission scolaire des Hauts-Cantons
La grappe agroénergétique des Coteaux	Cellule d'aménagement des Coteaux
Le Travailleur de rang	Au Cœur des familles agricoles
Mise en valeur des PFNL – MRC L'Islet	La Coopérative de solidarité de produits forestiers non ligneux de la MRC L'Islet
Modèle de développement à partir d'un produit d'appel distinctif	CLD Brome-Missisquoi
Mon rêve, mon village	Coop de solidarité du Suroît
Produire la santé ensemble : Prise en charge de l'alimentation par et pour la communauté – MRC Le Rocher-Percé	MRC Le Rocher-Percé
Projet de paysages dans les Laurentides	CRE des Laurentides
Relance et diversification des activités et exploitation des ressources nordiques en Basse-Côte-Nord	Association des Coasters
Revitalisation et dynamisation du secteur agricole et industriel par l'implantation du <i>Miscanthus giganteus</i>	Club Agri-Tech 2000
Saule : biofiltration et producteur d'énergie – Saint-Roch-de-l'Achigan	Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan
Un laboratoire rural en TIC : un virage vers l'innovation	Société de développement du Témiscamingue
Une communauté apprenante, innovante et solidaire : un modèle porteur de développement rural	Association le P'tit Bonheur de Saint-Camille
Village rural du futur, Saint-Elzéar	Organisme « Contact »

